



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
13.06.2012 Bulletin 2012/24

(51) Int Cl.:
A63H 33/38 ^(2006.01) **B42D 1/00** ^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **10380149.4**

(22) Date de dépôt: **10.12.2010**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(72) Inventeur: **Legrand, Christian Noël Guy**
11110 Nonthaburi (TH)

(74) Mandataire: **Gil-Vega, Victor et al**
Corazón de Maria, 6
28002 Madrid (ES)

(71) Demandeur: **Legrand, Christian Noël Guy**
11110 Nonthaburi (TH)

(54) **Dispositif de reliure de livres pour enfants**

(57) Le dispositif de reliure est prévu pour son application sur les livres pour enfants (1) constitués de plusieurs planches épaisses (2) qui peuvent être en mousse ou un matériau similaire, ces planches (2) étant reliées corrélativement entre elles au moyen de feuilles en papier respectives (3) collées sur les faces de ces planches (2) et portant les motifs du livre tels que des légendes, des dessins, etc... La nouveauté de l'invention consiste en ce que le livre (1) dans son ensemble est renforcé au

moyen d'un dos (4) constitué par deux ou trois couches, une couche de toile intermédiaire (5) qui constitue le moyen de renforcement proprement dit et une ou deux couches externes en papier (6 et 7), la première, si elle existe, ou la toile en elle-même pour la fixation du dos (4) au livre (1), la feuille de papier extérieure (7) étant au préalable sérigraphiée avec les motifs appropriés afin de constituer la face externe du dos (4) sur le livre (1). Figures 1 et 3.

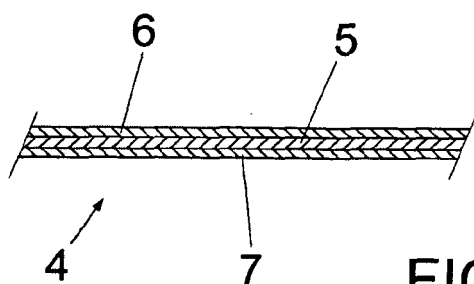
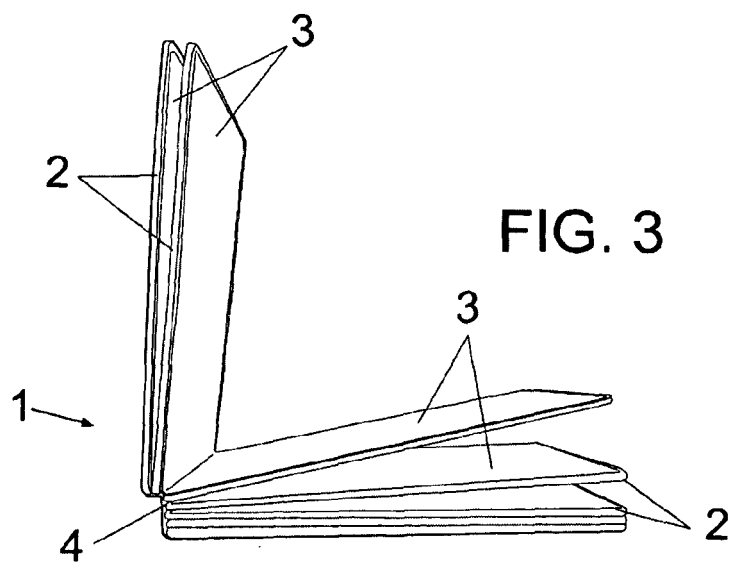


FIG. 1



Description

OBJET DE L'INVENTION

[0001] La présente invention fait référence à un dispositif de reliure de livres pour enfants, applicable concrètement aux livres étant constitués par plusieurs planches de mousse reliées entre elles au moyen de feuilles de papier correspondantes où se trouvent les motifs du livre pour enfants, qu'il s'agisse d'un texte, de dessins ou même de figures moulées sur ces planches correspondant à un puzzle.

[0002] L'objet de l'invention est de renforcer l'union de toutes les planches qui constituent les feuilles du livre et en définitive d'établir un moyen de reliure facile à appliquer, facile structuralement et pouvant être imprimé avec tout type de sérigraphie.

ANTECEDENT DE L'INVENTION.

[0003] La manière la plus simple de relier un livre est basée sur l'application d'une planche en carton comme pièce unique, qui constitue la couverture avant et arrière et le dos du livre lui-même, cette pièce ou planche de carton étant dotée de cannelures qui délimitent les zones de collage.

[0004] Ce système de reliure, bien qu'il soit extrêmement simple et facile à réaliser, et donc peu coûteux en ce qui concerne la main d'oeuvre, présente un inconvénient : pour les livres en carton d'une épaisseur de 10 à 12 mm., lorsqu'un enfant les ouvre - et c'est bien aux enfants qu'est destiné ce type de livre - il peut introduire son doigt entre le dos et les feuilles du livre, de manière à ce que quand il essaye de le retirer, il se fait mal, car plus il essaye de vouloir retirer son doigt plus le livre se ferme et plus il se blesse.

[0005] Il existe un autre système basé sur le fait de recouvrir le dos des livres entièrement en carton avec une toile, celle-ci étant recouverte au préalable par un papier afin d'obtenir un bon collage, car une toile sans papier ne colle pas, et laisse passer les tâches de colle rendant le produit invendable.

[0006] Ce système ou procédé de "papier toile" pour la reliure de livres pour enfants, est très connu, bien qu'il soit plus coûteux quant à la main d'oeuvre et au matériau que la reliure à base d'une unique pièce en carton.

[0007] De plus, il faut tenir compte que le papier toile sur lequel la toile est imprimée en couleurs, est très coûteux s'il est acquis en petites quantités.

[0008] Par conséquent, dans le cas où la reliure se base sur l'application d'un dos en toile, celle-ci ne permettra pas d'obtenir une jolie impression à quatre couleurs, et si le dos est entièrement en carton, comme cela a été dit plus haut, conjointement avec la couverture avant et la couverture arrière, l'on n'obtient pas une sécurité optimale pour l'enfant qui, comme cela a été dit, est en bas âge, et est âgé de moins de 36 mois.

[0009] Une autre manière d'obtenir un dos, dans ce

cas-là avec une impression optimale, est celle de recouvrir celui-ci avec un papier imprimé, mais alors le livre n'est pas suffisamment solide en ce qui concerne l'union des différentes planches de mousse qui en constituent les feuilles.

DESCRIPTION DE L'INVENTION

[0010] Le dispositif de reliure des livres pour enfants objet de l'invention a été conçu pour résoudre la problématique exposée antérieurement, en se basant sur une solution simple mais à grande efficacité.

[0011] Plus concrètement, le dispositif de l'invention est prévu pour être appliqué aux livres pour enfants qui sont constitués de plusieurs planches épaisses de mousse, reliées corrélativement entre elles par des feuilles en carton mince ou en papier où sont imprimés les motifs du livre, de manière à ce que bien que ces feuilles en papier ou en carton mince unissent de manière corrélatrice toutes les planches qui constituent les feuilles du livre, il en ressort cependant que le dos de celui-ci n'est pas bien renforcé, ou ce qui revient au même, qu'il n'est pas relié de manière adéquate.

[0012] Le dispositif de reliure de l'invention, étant applicable aux livres auxquels on a fait référence auparavant, présente donc la particularité d'être constitué par un dos se composant de deux ou trois couches, une couche intermédiaire en toile ou une ou deux externes en papier, l'une de celles-ci pouvant être intérieure au moyen de laquelle on obtient une fixation sur le dos proprement dit du livre, et l'autre externe sur laquelle ont été imprimés antérieurement les motifs souhaités, tel que le titre du livre, la maison d'édition, le contenu de celui-ci, etc...

[0013] De cette manière on obtient un dos de reliure qui d'une part est recouvert de papier imprimé en couleurs, réalisé au préalable avant d'être fixé à la toile, et d'autre part et en correspondance avec la face opposée et interne de cette toile, on peut situer une deuxième feuille de papier au moyen de laquelle le dos du livre est fixé ; le livre est donc renforcé de manière adéquate en ce qui concerne son dos, dont le renforcement est établi par la toile intégrée à l'intérieur entre les deux feuilles de papier citées.

DESCRIPTION DES DESSINS

[0014] Afin d'apporter un complément à la description qui va être faite ci-après et dans le but d'aider à une meilleure compréhension des caractéristiques de l'invention, selon un exemple préféré de réalisation pratique de celle-ci, on accompagne comme partie intégrante de cette description, un jeu de dessins où, à caractère illustratif et non limitatif, il a été représenté ce qui suit:

La figure 1.- Elle montre une vue en section du dos formé par trois couches, une couche intermédiaire en toile et deux couches externes en papier, formant

la reliure objet de l'invention.

La figure 2.- Elle montre une application pratique du dos de la reliure appliqué à un livre pour enfants dont les feuilles sont constituées par des planches épaisses de mousse.

La figure 3.- Elle montre une vue en élévation latérale du livre représenté sur la figure antérieure, avec deux feuilles constituées par deux planches en position d'ouverture, où l'on voit l'union corrélative entre les différentes pages par la feuille en papier ou en carton mince intérieure collée aux planches; extérieurement le dos du livre inclut le renforcement formé par les trois couches superposées représentées sur la figure 1.

REALISATION PREFEREE DE L'INVENTION

[0015] Comme on peut voir sur les figures citées, le dispositif de reliure objet de l'invention est applicable aux livres pour enfants (1) qui sont constitués par plusieurs planches épaisses (2), qui peuvent être en mousse, ou en tout autre matériau approprié, celles-ci étant corrélativement reliées entre elles de manière superposée au moyen de feuilles correspondantes en papier ou en carton mince (3), qui peuvent être sérigraphiées avec les motifs correspondant du livre, tels qu'un texte de conte, de légendes, etc... les planches pouvant être aussi moulées avec des formes de figures pour constituer un puzzle s'y référant.

[0016] Donc, à partir de ces caractéristiques, le dispositif de reliure est constitué par un dos (4) qui donne rigidité et solidité au livre (1), ce dos (4) étant formé par une toile (5) et une ou deux couches externes (6 et 7) en papier, de manière à ce que la feuille de papier (6), par exemple, puisse être utilisée pour fixer l'ensemble ou le dos (4) sur le livre (1), et la feuille de papier (7) puisse être utilisée pour l'impression des divers motifs, la sérigraphie ayant été effectuée sur celle-ci préalablement à la fixation sur la toile (5).

[0017] C'est à dire, le dos (4) sera constitué par une toile (5) dont l'une des faces peut être fixée à une feuille de papier (6) qui permet, par l'encollage, une pleine fixation de ce dos (4) au livre (1); sur la face opposée ou externe et sur la toile (5) on fixe une feuille de papier (7) sérigraphiée au préalable avec les motifs ou les légendes souhaitées, et on obtient ainsi un dos recouvert de papier imprimé à quatre couleurs et un dos renforcé dû à la toile elle-même (5) intercalée et fixée entre les deux feuilles de papier (6 y 7).

liées entre elles corrélativement au moyen de feuilles de papier qui protègent toutes les faces des planches; sur ce papier est imprimé les motifs du livre, qu'il s'agisse de dessins, de légendes ou de tout autre motif, **caractérisé en ce que** cela consiste à fixer un dos de renforcement (4) de deux ou trois couches sur le dos proprement dit du livre (1), constitué par les planches (2), le dos de renforcement (4) étant constitué par deux ou trois couches, l'une intermédiaire en toile et une ou deux externes (6 et 7) en papier.

2. Dispositif de reliure de livres pour d'enfants, selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'une** des feuilles de papier (6) fixée à la toile (5) ou la toile elle-même (5) du dos (4) constitue le moyen de fixation sur le dos du livre (1), et la feuille de papier opposée (7) et qui reste à l'extérieur du dos (4), est au préalable sérigraphiée avec un motif ou une légende, avant qu'elle ne soit fixée sur la toile proprement dite (5); cette feuille de papier (7) constituant la couverture extérieure du dos proprement dit (4).

Revendications

1. Dispositif de reliure de livres pour enfants, applicable aux livres constitués par plusieurs planches épaisses de mousse ou d'un matériau similaire, re-

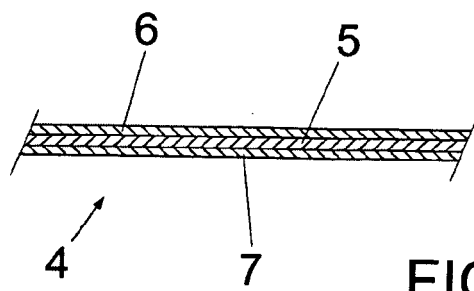


FIG. 1

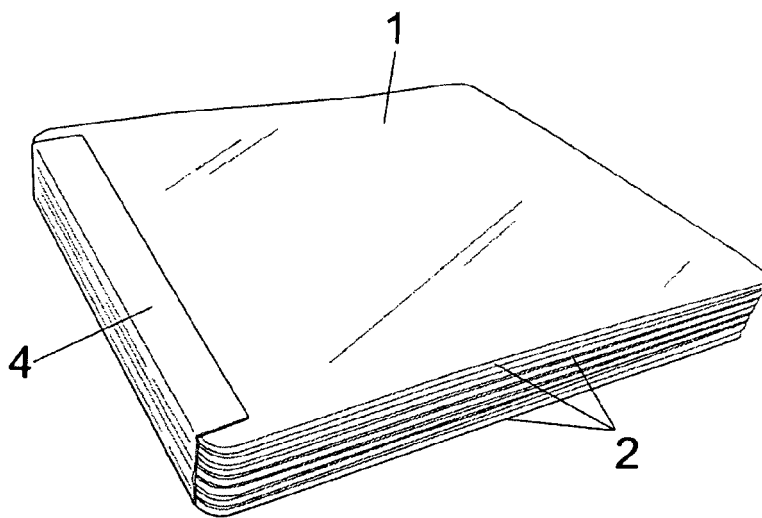


FIG. 2

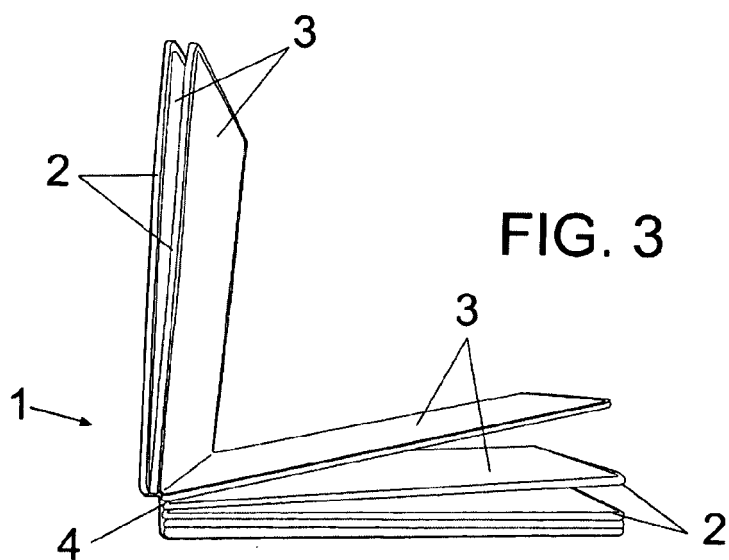


FIG. 3



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 10 38 0149

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Y	FR 2 865 158 A1 (LEGRAND CHRISTIAN NOEL GUY [TH]) 22 juillet 2005 (2005-07-22) * page 3, ligne 3 - page 4; figures 1,2,4,5,6 *	1,2	INV. A63H33/38 B42D1/00
Y	US 2009/091116 A1 (LEGRAND CHRISTIAN [TH]) 9 avril 2009 (2009-04-09) * alinéa [0020] - alinéa [0023]; figures 1,3,5,6 *	1,2	
Y	EP 0 968 745 A2 (INNOVATIVE USA INC [US]) 5 janvier 2000 (2000-01-05) * alinéa [0019] *	2	
A	FR 2 481 646 A1 (PERMATEK INC [US]) 6 novembre 1981 (1981-11-06) * page 4, ligne 1-21 * * page 6, ligne 24 - page 7, ligne 16; figures *	1,2	
A	FR 2 130 018 A1 (CHOUANARD ET FILS [FR]) 3 novembre 1972 (1972-11-03) * le document en entier *	1,2	
A	US 6 390 507 B1 (DERRAUGH WILLIAM [US] ET AL) 21 mai 2002 (2002-05-21) * colonne 3, ligne 39 - colonne 4, ligne 30; figures *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) A63H B42D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 27 mai 2011	Examineur Bagarry, Damien
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 10 38 0149

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

27-05-2011

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
FR 2865158	A1	22-07-2005	CN	2696839 Y	04-05-2005
US 2009091116	A1	09-04-2009	AUCUN		
EP 0968745	A2	05-01-2000	AT	206328 T	15-10-2001
			AU	740060 B2	25-10-2001
			AU	3903899 A	27-03-2000
			CA	2308060 A1	16-03-2000
			DE	69900325 D1	08-11-2001
			DE	69900325 T2	11-07-2002
			DE	968745 T1	23-05-2001
			DK	968745 T3	28-01-2002
			ES	2168821 T3	16-06-2002
			JP	3350666 B2	25-11-2002
			JP	2002524166 T	06-08-2002
			WO	0013912 A1	16-03-2000
			US	6070909 A	06-06-2000
			US	6189932 B1	20-02-2001
FR 2481646	A1	06-11-1981	AU	6990781 A	05-11-1981
			CA	1168275 A1	29-05-1984
			EP	0039250 A1	04-11-1981
			JP	57107891 A	05-07-1982
			US	4420282 A	13-12-1983
FR 2130018	A1	03-11-1972	AUCUN		
US 6390507	B1	21-05-2002	US	2003042730 A1	06-03-2003

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82